

5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la gouvernance de l'AFC UMANI d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la gouvernance d'évaluer la capacité de l'AFC UMANI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'AFC UMANI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels 2022 ont été arrêtés par votre président et votre trésorière.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'AFC UMANI.

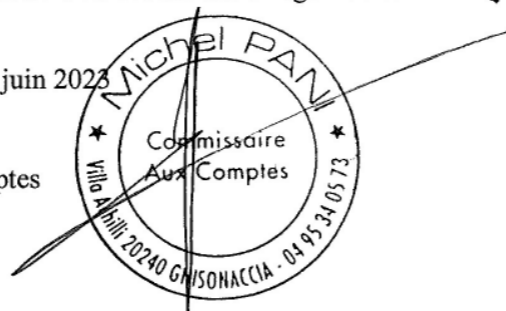
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ghisonaccia, le 15 juin 2023

PANI Michel
Commissaire aux Comptes



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE – EXERCICE 2022

L'Assemblée Générale d'UMANI s'est tenue le 1^{er} juillet 2023 à l'hôtel Chez Walter à Casamozza, sous la présidence de Jean-François Bernardini, en présence des membres du Conseil d'Administration, Patrizia Wrotny, secrétaire, Annie Bernardini, trésorière, Julia Albertini, Jocelyne Dessoit, Christophe Pico, Françoise Gardel, Julien Comelli, Patricia Blanchon, Martine Latour ainsi que Monsieur Michel Pani, commissaire aux comptes.

Membres excusés : Ingrid Antier-Perrot, Edwige Chatillon, Julien Comelli.

RAPPORT MORAL

Le président ouvre la séance. Il salue les membres du conseil d'administration et souhaite la bienvenue à tous les amis d'UMANI.

- Capital d'UMANI, premier compte épargne. On dit souvent à UMANI que nous sommes tous différents mais que nous pouvons travailler ensemble. Notre capital le plus rare est la confiance, celle qui porte notre équipage et celle que nous renvoyent les citoyens. En 2002, nous étions loin d'imaginer ce que nous sommes aujourd'hui...
- Les AG d'UMANI sont ouvertes à toutes et à tous. Peuvent voter ceux qui sont à jour de leur cotisation.
- À 14 heures sera donnée une conférence sur les bases de l'alimentation, présentée par M^{me} Christiane Barbiche, naturopathe, auteur du livre « L'art de manger sainement ».
- Départ de la salariée d'UMANI : nous allons recruter prochainement.

UMANI, ce sont 5 programmes d'action :

■ TERRANEA

Sensibiliser sur l'environnement : Il y a 3 ans, nous avons lancé notre projet « Rifa di a Corsica un giardinu ». À titre indicatif, Julia Albertini, Principale du collège à Biguglia, présente le projet qui a été mené dans son établissement. Un jardin partagé entre élèves et professeurs est devenu un outil éducatif et pédagogique. Le jardin compte plusieurs planches cultivées en légumes et plantes aromatiques, un bassin avec des plantes aquatiques, des meubles d'une « classe au dehors » en bois de palette, des planches dédiées à la culture du blé, d'une serre, d'arbres fruitiers. Les élèves proposent à la vente les produits du jardin (au profit du foyer socio-éducatif). Le blé récolté a été l'occasion d'un atelier au cours duquel les élèves ont fait des cookies avec lesquels tout le monde s'est régalé ! Une école, un jardin, Professeur des jardins... Ce projet là, nous le continuons.

OS Corsia : Nous les soutenons depuis 2017. Ils revendent chaque année des béliers et des brebis de race Corse. Notre soutien permet à des jeunes bergers d'acheter des animaux sélectionnés. Depuis le début de notre partenariat, ont été vendues 2800 bêtes. Nous avons renouvelé notre soutien à hauteur de 30 000 € répartis sur 3 ans.

Terre de Liens Corsica - Terra di u Cumunu : Projet mis en place il y a 7 ans. Terre de Liens est un mouvement citoyen. La Corse est la dernière région où il n'existait pas. Il y a 5 ans, nous l'avons créé et nous sommes en passe d'installer un premier maraîcher corse sur 2,5 hectares : Olivier Battestini. UMANI aidera Olivier pour acheter du matériel. Camille, salariée de Terre de Liens Corsica - Terra di u Cumunu, intervient sur sa présence depuis 7 mois. Il est possible d'acheter des actions pour permettre l'installation d'autres agriculteurs.

Pianellu : Joseph Riolacci, berger, nous a contactés pour s'installer sur Pianellu. Il nous a communiqué son projet. UMANI a validé tant la pertinence du projet que la responsabilité de Joseph. Il va pouvoir acheter le bois pour construire sa bergerie. Nous avons lancé une opération Miimosa pour une aide à ce projet. Adhésion spontanée de plus de 200 personnes ! Nous avons capitalisé plus que la demande, ce qui permet à UMANI de le soutenir plus largement. Ce projet est en très bonne voie.

Tavignanu Vivu : UMANI soutient Tavignanu Vivu pour les droits du Tavignanu, deuxième fleuve de Corse qui alimente des milliers de familles. Catherine Bona de Tavignanu Vivu prend la parole et nous indique les mensonges par les études d'impact... Ce projet est extrêmement dangereux. Procès a été fait, qui a abouti par un appel rejeté par les magistrats. Le ministère fait appel de la décision qui est non suspensif, donc le projet continue... Pétition va être faite pour soutenir le Tavignanu. UMANI a évoqué l'existence de l'association des magistrats « les robes vertes ».

■ NÒVIULENZA

Depuis 2011, lancement du programme « Devenons artisans de la non-violence ». Il y a quelques années cela aurait pu faire sourire... Nous recevons régulièrement des sollicitations pour des rencontres/échanges, de même que des demandes de journées de formations. Depuis le 17 décembre 2019, nous avons l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, et celui du Rectorat de Corse depuis septembre 2012.

Formations : Julia Albertini : « Dans les cadres des partenariats, beaucoup d'ampleur, même au-delà de la Corse : Académies Lyon, Paca, Paris ».

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'assemblée générale ordinaire annuelle du 01 juillet 2023

1. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'AFC UMANI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AFC UMANI à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et notamment :

- L'établissement des comptes annuels dans le cadre du nouveau règlement comptable 2018/06, et sa correcte application ;
- L'appréciation de la pertinence des principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble ;
- La concordance du compte emploi ressources et du compte de résultat par origine et destination avec les éléments comptables contenus dans les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification des documents adressés aux membres de l'AFC UMANI à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2022

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des documents adressés aux membres de l'AFC UMANI sur la situation financière et les comptes annuels.

■ SULIDARITÀ

• **Soutien à la Commission pastorale de la terre**, Père Xavier Plassat (Foyer d'accueil : financement d'un poste de gardien). Renouvellement depuis 8 ans pour un montant de 3000 € par an.

• **Soutien à l'association « Les enfants de Birmanie »** pour un montant de 1000 € suite au contact et proposition de notre administrateur Christophe Pico.

• Nous avons survolé quelques exemples. C'est une aventure extraordinaire qui a 23 ans.

• UMANI est associé au **fonds de dotation** lui permettant de recevoir des legs, des donations, des assurances vie...

DIVERS

• UMANI fonctionne avec des bénévoles, nous avons besoin de toutes les compétences.

• M^{me} Parisa Semari, guide-conférencière, motivée par la démarche d'UMANI est ravie d'être parmi nous dorénavant.

• Une adhérente : « Merci à UMANI pour ce qu'elle m'a apporté sur la non-violence. Grâce aux diverses formations, j'ai pu avoir moins peur et suis devenue une citoyenne avec les clefs données par les formatrices. »

• Les réactions des élèves qui assistent à ces conférences ou formations : lecture de quelques extraits de leurs feuilles d'échos.

• Des adhérents, suite à la rencontre/échanges à Pau auprès des cadres de la municipalité : 300 personnes ont fait des retours extraordinaires. Merci à UMANI !

• Isabelle Pons, professeur d'EPS à Milhaud va organiser un nouvel événement avec les parents en 2024, après les rencontres/échanges de 2023.

À VENIR

• Pourquoi ne pas créer « **les amis d'UMANI** » pour permettre de se rencontrer plus largement qu'une fois par an à l'AG.

• Pourquoi ne pas imaginer, comme Terre de Liens, « **Terre de Liens du bâti** ». Des outils que nous pourrions rêver et réaliser.

✓ **Rapport moral voté à l'unanimité.**

De nouveaux formateurs ont été instruits en 2022. Nous avons proposé des formations Tout public le même jour. Interventions à Bastia, Corti, Sartè, Aiacciu sur 4 jours différents. L'évaluation pour une première est une réussite. Nous envisageons de reproduire ces actions.

École de Borgu : Interventions auprès des enfants et le 3 et 4 juillet 2023, formation auprès des enseignants.

Lyon : Patricia Blanchon fait le compte-rendu de la semaine de la non-violence à Lyon en indiquant les établissements et le nombre d'élèves suite aux rencontres/échanges. Formations professionnelles des enseignants : deux établissements y ont participé. Il est fait lecture en retour des phrases des professeurs. Pour 2024, la 7^{ème} semaine de la non-violence - rencontres/échanges est complète.

Milhaud (30) : À venir, les « 48 heures de la non-violence » et l'organisation d'un événement sportif.

Île de la Réunion : Plus de 15 conférences ont été données.

À ce jour, le programme Nòviulenza a touché plus de 97 000 personnes : Plus de 550 établissements scolaires, maisons d'arrêt...

Appel du Directeur du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et probation) : lecture est faite des messages des participants.

■ LINGUAVIVA

Pas simple pour une société de perdre sa langue... Pour la langue corse, avant nous avions un fleuve, maintenant nous avons une fontaine...

• Création du site « **Banca di a LinguaViva** » toujours d'actualité.

• Soutien d'UMANI à « **Pratica lingua** » et « **Scola corsa** ».

• Julien Comelli, professeur de physique-chimie et de Corse : **classes bilingues**. Les cours de physique-chimie sont donnés en langue corse. Dans un collège a été organisée une **journée en immersion** en classe de seconde. Un élève a trouvé que les cours de physique-chimie en langue corse étaient plus compréhensibles.

• **Projet « Ricordi zitellini »** pour 2023-2024.

• « **Cullegiale 2024** » : 18 établissements seront sur scène pour un concert avec le groupe I Muvrini.

BILAN FINANCIER

La trésorière présente le bilan financier arrêté au 31/12/2022.

✓ **Le bilan financier est voté à l'unanimité.**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

« Les comptes annuels ne présentent pas d'anomalie, nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères ».

✓ **Le rapport du Commissaire aux comptes est voté à l'unanimité.**

L'Assemblée Générale s'est levée à 12h30. Nous nous sommes ensuite retrouvés pour un repas au restaurant de l'hôtel. A suivi la conférence fort intéressante donnée par notre amie Christiane Barbiche.

Le Président
Jean-François Bernardini

